



## Conseil général

1356 Les Clées

### Procès-verbal de la séance du Conseil général du 26 novembre 2024

La présidente ouvre à la séance à 20h00.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1 Appel
- 2 Adoption de l'ordre du jour
- 3 Adoption du PV de la séance du 8 octobre 2024
- 4 Admissions – Démissions
- 5 Préavis n°28/2021-2026 Révision du Plan d'affectation communal (PACom), rapport de la commission ad'hoc
- 6 Préavis n° 29/2021-2026 Modification des statuts AIVM, rapport de la commission ad'hoc
- 7 Communications municipales et du bureau
- 8 Propositions individuelles et divers
- 9 Contre-appel

\*\*\*\*\*

#### 1 Appel

L'appel fait constater la présence de 14 conseiller·ère-s sur 17 inscrit-e-s.

Selon les statuts, le Conseil général peut donc valablement délibérer.

La présidente, Mary-Lise Bertholet, donne la parole à la syndique, Marinette Benoit qui présente M. Von der Mühl, urbaniste du bureau Plarel SA, qui a supervisé le PACom, présent pour répondre aux éventuelles questions.

#### 2 Adoption de l'ordre du jour

La présidente propose une modification à l'ordre du jour, soit l'inversion des points 5 et 6, car M. Philippe Conod, conseiller et opposant au PACom, devrait arriver avec un peu de retard. L'ordre du jour est accepté par 13 oui et 1 non avec la modification proposée.

#### 3 Adoption du PV de la séance du 8 octobre 2024

Le procès-verbal de la séance du 8 octobre 2024 ne faisant pas l'objet de remarque, ce dernier est accepté à l'unanimité.

#### 4 Admissions – Démissions

Admission : Christian Benoit demande son admission au sein du Conseil. La présidente procède à l'assermentation de ce nouveau conseiller.

Démission : pas de démission.

#### 5 Préavis n° 29/2021-2026 Modification des statuts AIVM, rapport de la commission ad'hoc

Lecture du préavis par Mirjam Petermann, municipale.

Lecture du rapport de la commission chargée d'étudier les modifications de statuts de l'AIVM par Gilles Burri, rapporteur.

Concernant les articles 21-8 et 24, le rapport relève que la commission soutient le CODIR dans sa démarche de modification du mode de facturation à la suite de l'installation de nouveaux débitmètres.

Quant à l'article 14, qui consiste à éviter le report d'une assemblée en raison de l'absence de la totalité des délégués d'une même commune, la commission intercommunale adhérant au principe exposé a souhaité adapter la formulation du nouvel article afin de garantir que la majorité des communes soit représentée. Elle a proposé de modifier l'article 14 de sorte que le Conseil intercommunal ne puisse délibérer que si la majorité des membres et la majorité des communes sont représentées, même si chaque commune n'est pas représentée. Si l'une des deux majorités n'est pas atteinte, une nouvelle séance doit être convoquée avec le même ordre du jour. Le Conseil intercommunal a accepté les statuts avec la modification proposée.

La présidente met en discussion ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, le préavis est mis en votation.

Il est accepté à l'unanimité.

#### 6 Préavis n°28/2021-2026 Révision du Plan d'affectation communal (PACom), rapport de la commission ad'hoc

Lecture du rapport de la commission d'étude du PACom par Benjamin Paquier, rapporteur.

Ce rapport relève que le PACom et le règlement associé n'ont suscité que peu de questions ou débats, les préavis et les documents fournis étant suffisamment détaillés et compréhensibles et la majorité des points déjà étudiés et adaptés. La commission s'est concentrée sur la dernière opposition en cours et les onze points soulevés par l'opposant. Elle a constaté que sur six de ces points, la Municipalité avait déjà ajusté le règlement. Le point i n'étant pas du ressort de la Municipalité, il restait quatre points de discussion. Après délibération, la commission a conclu à l'unanimité que les décisions prises et réponses apportées à l'opposant étaient justifiées, équilibrées et dans l'intérêt général, en permettant à la Municipalité de conserver une marge de manœuvre et d'appréciation. Le président de

la commission a rencontré et échangé avec l'opposant, dont la principale préoccupation concerne la possibilité de construire un abri de voiture recouvert de panneaux photovoltaïques. Après consultation avec la Municipalité, celle-ci a confirmé que le projet de l'opposant ne sera pas classé comme une installation solaire au sol, mais sera considéré comme une dépendance à condition de respecter les critères définis de l'article 3.5. Le rapport conclut que l'opposant a toutefois choisi de maintenir son opposition.

La présidente donne la parole à la syndique, qui regrette que M. Conod ne soit pas encore arrivé, car à la suite d'une discussion, celui-ci l'a informée qu'il lèverait son opposition lors de ce Conseil.

La présidente met en discussion ce préavis.

La parole n'étant pas demandée, le préavis est mis en votation.

Il est accepté à l'unanimité.

La syndique remercie le Conseil d'avoir fait confiance à la Municipalité dans ce projet de très longue haleine. Elle remercie également ses collègues municipaux, M. Von der Mühl et Anne Moulinneuf qui s'est particulièrement investie dans ce projet.

## 7 Communications municipales et du bureau

Mirjam Petermann informe que, concernant le dicastère des eaux, les travaux au chemin de la Pouette ont commencé au mois d'octobre et ont bien avancé, puisque 600 mètres du collecteur ont déjà été refaits.

Micheline Conod rapporte que le chemin du Crêt Blanc est terminé et qu'un panneau en bois indicateur du refuge sera installé d'ici janvier. Celui-ci est en train d'être réalisé par les EPO.

Paolo Gregorio informe que la DGMR effectuera des travaux sur le Grand Pont, soit la rénovation du muret, la semaine prochaine. La route du côté Bretonnière sera fermée en principe pour la durée de la semaine. Une éventuelle ouverture vers le passage du Petit Pont sera discutée, réservée aux habitants de la commune. D'autre part, le radar pédagogique a été modifié en solaire et sera réinstallé dès le printemps. S'agissant de la commission des énergies renouvelables, celle-ci s'est réunie et a formulé diverses réflexions et pistes pour élaborer un nouveau règlement, dont l'annexe sera modifiée en priorité. Enfin, la DGMR a procédé à un comptage des véhicules aux Clées, dont la synthèse du rapport sera publiée au pilier public. Ce rapport constate notamment que 1600 véhiculent par jour circulent sur l'axe principal, en semaine, contre environ 800 le week-end ; plus de 30% du trafic a lieu aux heures de pointe, soit autour de 7h et 19h ; les vitesses enregistrées font état d'un assez bon respect général des limitations. Au vu de la croissance de la circulation et des accidents, la Municipalité a demandé à la DGMR d'intervenir.

Anne Moulinneuf tient à remercier la commission d'étude du PACom, avec qui la collaboration était très constructive. Le dossier du PACom sera envoyé au Canton pour approbation finale. Si l'opposant retire son opposition, il sera en principe validé. Dans le cas contraire, le Canton prendra la relève quant au droit de recours et le PACom demeurera en suspens.

Benjamin Paquier demande la parole, car l'opposant lui demande à l'instant de le rappeler. Il sort de la salle afin d'effectuer l'appel.

La syndique ajoute que la Municipalité et M. Vincent Lamercy se rendront auprès de la notaire le jeudi 28 novembre afin de signer une prolongation de promesse de vente concernant l'échange-vente entre une parcelle et la ZUP. Elle informe également que le défibrillateur est maintenant fonctionnel et qu'un cours sera organisé pour les personnes intéressées. Enfin, elle rapporte que le culte de Noël avec les enfants aura lieu le 20 décembre à 19h30 à l'église des Clées.

La présidente donne la parole à Benjamin Paquier qui informe que l'opposant a confirmé par téléphone et message WhatsApp qu'il levait son opposition.

#### 8 Propositions individuelles et divers

Christian Benoit relève que la commission des énergies a mentionné que le règlement serait caduc à partir d'avril 2025. Il se pose la question des priorités.

Paolo Gregorio souligne que l'annexe au règlement sera très rapidement mise à jour. Quant au règlement, il prend note du délai.

La parole n'étant plus demandée, la présidente donne la parole à la secrétaire pour le contre-appel.

9. Le contre-appel confirme la présence de 15 conseiller·ère·s.

La séance est levée à 20h40.

La présidente :

La secrétaire :

Mary-Lise Bertholet

Virginie Meisterhans